

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 65 (1961)

Artikel: Un voyage érudit dans l'évêché de Bâle en 1789
Autor: Schnegg, A. / Chambrier, Jean-François de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un voyage érudit dans l'évêché de Bâle en 1789

Passionné de recherches diplomatiques, le baron Jean-François de Chambrier, chambellan du roi de Prusse, travaillait en 1788 à une histoire de la maison comtale de Neuchâtel. Les archives du prince, au château de cette ville, étant alors inaccessibles, il conçut l'espoir de consulter à Porrentruy celles de l'évêché de Bâle, comptant y découvrir certains actes utiles à son travail. Il s'adressa dans cette intention à un de ses correspondants, le général de Zurlauben, dont il connaissait les relations étendues, lui demandant de lui ouvrir, par une recommandation appropriée, les portes des archives épiscopales. « Je ne connais point, écrivait-il le 10 août 1788, la petite cour de Porentruy ; indépendamment d'un chapitre respectable par sa constitution et la noblesse qui y est admise, les familles d'Alsace qui s'y trouvent donnent presque toutes des officiers au service de France et à la cour de l'évêque. Je dois supposer, Mon Général, qu'il y en a sûrement de votre connaissance, et que peut être le chancelier ou même le président qui y dirige les affaires sont connus de vous : permettez moy dans ce cas là d'espérer que par vous je parviendray à quelque succès. Sous vos auspices, je feray une fois ou l'autre le voyage de Porentruy, s'il peut être utile à mes recherches et si vous me le conseillés. J'attendray donc votre décision sur ce point comme sur le reste avec cette confiance si naturelle et une reconnaissance qui l'est autant ! ¹ »

Ce vœu devait trouver, l'année suivante, sa pleine réalisation. Autorisé par le prince-évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach à con-

¹ Bibliothèque cantonale d'Aarau, Fonds Zurlauben, *Stemmatographia Helvetiae*, vol. 85/160-166.

sulter les archives épiscopales de Porrentruy, Chambrier put passer neuf jours dans cette ville. Grâce au crédit dont jouissait Zurlauben à la petite cour du prince, le dépôt s'ouvrit largement à la curiosité de l'érudit neuchâtelois. De plus courts arrêts à Lucelle, où le chartrier, par contre, resta fermé, et à Bellelay, constitueront les autres étapes de son voyage d'information.

C'est le récit de ces pérégrinations que nous publions ici, d'après une copie exécutée par Zurlauben et conservée, avec les autres papiers du général, à la Bibliothèque cantonale d'Aarau¹. Les détails pittoresques du voyage, la description de la cour épiscopale à la veille de sa dissolution et les précisions que donne Chambrier sur les bibliothèques et les dépôts d'archives visités nous ont paru présenter quelque intérêt.

Ce texte fut envoyé à Zurlauben le 10 juillet 1789 pour la seule information de l'érudit zougais. La rédaction en est donc familière et se ressent un peu de la hâte qu'avait Chambrier de renseigner son correspondant sur le succès de sa démarche. Comme il s'agit d'une copie, nous avons usé de quelque liberté en unifiant l'orthographe et en redressant certaines erreurs formelles.

A. Schnegg.

L'agrément que Mgr. le Prince Evêque de Bâle avait daigné donner à mon désir de consulter les archives de l'Evêché me fit entreprendre une course que je devais regarder comme très intéressante pour mes recherches. Je me suis mis en route le 20 juin et je pris celle du Val de Raoul ou de Ruz. Le Magistrat de Neuchâtel, possesseur depuis deux ans de la fortune qu'un riche négociant de Lisbonne² originaire de Neuchâtel lui avait laissée pour en appliquer les revenus à des usages publics, s'est hâté d'établir une belle route qui conduit par ce vallon dans l'Evêché de Bâle. Mais comme son district ne s'étend dans la montagne qui couvre Neuchâtel qu'à demi lieue au-dessus de cette ville, le feu roy³ avait adopté le projet de la continuer jusqu'aux terres de l'Evêché, et le roy régnant⁴ a assigné des fonds pour consommer ce projet. Le Prince Evêque de Bâle y avait coopéré de son côté, et depuis un an il a fait construire une belle route jusqu'à celle qui traverse l'Arguel, déjà établie pour se rendre à Bâle.

1 Ibid. vol. 87/216-155.

2 David de Purry, 1709-1786, le bienfaiteur de Neuchâtel.

3 Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse et prince de Neuchâtel, décédé en 1797.

4 Frédéric-Guillaume III.

Je diray en passant que ce vallon d'Arguel est étroit et semé de villages au nombre de neuf, assés rapprochés. Païs de grains et de fourrages, mais où l'habitant abandonne peu à peu l'agriculture pour se livrer à l'horlogerie. On peut excuser dans des lieux de bois, élevés et privés de grains, cette industrie pour les arts qui y supplée, parce que leurs habitans mettent à profit leur oisiveté ; mais si la terre offre un travail utile, c'est à l'ordinaire aux dépends de leurs mœurs, des moyens solides de subsistance que la Nature leur a donnés et de ce bonheur à l'ordinaire attaché à l'état d'un agriculteur libre et aisé, qu'ils cultivent les arts étrangers à leur sol.

Saint Ymier paraît être le plus considerable lieu anciennement de ce vallon. On veut que la Reine Berthe y ait encor fondé l'Eglise qui y était desservie par un Prévôt et quelques chanoines. Mais ce vaisseau si petit n'a qu'une nef et peu de restes de son antiquité. Il me paraît que cette Princesse s'est trouvée fort à propos dans ces contrées, pour avoir fondé tout édifice qui n'avait point de fondateur connu. On en a tiré vanité, et les Neuchâtelois ne se sont pas contentés de remonter jusqu'à elle pour d'anciens monumens. S'ils lui ont attribué l'erection de leur Eglise collégiale, ils ont prétendu que Jules César avait bâti la tour apelée de Diesse, pour prouver sans doute qu'un des plus grands hommes de l'Antiquité s'était occupé d'eux.

Mais en revenant à ce vallon d'Arguel, j'ajouterai que j'ay visité les ruines d'un ancien chateau qui en porte le nom, sur lequel il me paraît qu'on n'a pas des nottices sûres. ...D'ailleurs si l'on ne trouve pas des nobles du nom de Saint Ymier, on en trouve de presque tous les autres villages de ce petit Canton ; non parce qu'ils en eurent la seigneurie, mais parce qu'ils y avaient un fief et quelques droitures. Je conserve divers actes, où les nobles de Regnens, de Sonvillers, de Soncebos, de Diesse, de Courtelari sont nommés. Lorsque les noms de famille commencèrent à être adoptés, ils prirent celui de leur fief sans doute.

Je dinay à Courtelari, beau et grand village, et adonné à l'agriculture. J'y observay que l'herbe y était d'un beau verd qui indiquait la fraicheur de la marne ou d'une bonne irrigation. C'est la demeure du Grand Baillif d'Arguel. Il importe peu d'observer qu'on y loge dans un très mauvais cabaret ; mais dans ce moment d'ennuy qu'on éprouve à manger un morceau de pain sec et à attendre le moment où ses chevaux puissent se remettre en route, j'entendis une plaisante conversation dans la chambre voisine. Un de ces hommes qui aiment à être plaisans et à raconter, qui font les honneurs d'une bouteille qu'ils offrent, marchand ou justicier, ne tarissait pas sur les louanges d'une certaine Madame Nicolet... Son souvenir le transportait. — *C'est une femme d'un grand esprit. — Qu'elle est aimable ! — Elle est charmante.* — Tout à coup mon parleur d'un ton haut et important : *Elle a le tabouret de la Reine !* — Murmure des deux autres, soit de doute,

soit d'approbation. L'autre repart : *Elle a au moins de belles gratifications.* — Comme les idées se lient ! Voilà un pauvre diable qui a voyagé dans le Canton de Berne et l'Evêché de Bâle, qui ne voit rien de mieux pour cette charmante Dame Nicolet qu'un tabouret à la Cour, sans doute de France. Cette phrase d'honneur l'a frappé, et comme cette femme-là est le coriphée de son quartier, elle doit l'être de Versailles. Ainsi le sujet du Baron de la Crasse n'est pas épuisé¹.

J'ai trouvé un Imer de Courtelari président de la Cour des Pairs du Comte de Neuchâtel vers 1350, à l'occasion de la félonie d'un Seigneur de Gorgier. En 1410 je trouve un Noble Haller de Courtelari qui avait sans doute épousé l'héritière de Courtelari. Ces Haller possédaient un petit fief dans ce pays-cy et siégeaient aux Audiences générales. Mais ils n'ont rien de commun, je crois, avec ceux de Berne. Depuis ce temps-là ce fief de Courtelari a passé à d'autres familles ; et il y a près d'un siècle que la famille Thellung de Bienne le possède, je ne sais à quel titre. C'est une substitution de quatre à cinq mille livres de France de rente.

Couché le 20 à Tavannes, grand village dont les moines de Bellelay sont collateurs du prédicant, ou pasteur de la paroisse. On trouve dans le 13e et 14e siècle des Nobles de ce nom là ; et l'on sait même qu'il existe non loin de ce village des ruines de leur ancien château ; c'est d'eux d'où la maison de Saux croit que descendait leur ancêtre maternel, d'où ils ont pris le surnom de Tavannes ; je tiens de l'abbé de Bellelay que Messieurs de Saux Tavannes se sont adressés à lui, il y a peu d'années, pour obtenir des recherches sur ces anciens Nobles de Tavannes. Je conserve quelques actes du 14e et 15e siècle où des Nobles de Tavannes portaient le nom de Maquabuy² dit de Tavannes, sans doute parce qu'ils y possédaient un fief ; (une deuxième branche) y avait, je crois, une autre maison dite proprement de Tavannes, parce qu'elle en avait anciennement la Seigneurie. Et c'est d'elle que sortent, je pense, Jehan de Tavannes qui donna sa fille à un Gaspard de Saux mère, si je ne me trompe, du maréchal de Tavannes célèbre dans le XVIe siècle.

Le 21 je vis en passant les montagnes de ce pays au dessus de Bellelay les restes d'une grêle formidable qui était tombée la nuit ; les arbres hachés par des grains de la grosseur d'un œuf taillés par angles. Heureusement elle frappa plus sur les arbres des hauteurs que sur les bleds. Mais il m'a paru que les habitants de tous ces quartiers souffraient beaucoup des temps affreux de froid et d'humidité de juin, de la disette et de la cherté du bled, et de celle des pommes de terre,

1 Il est question probablement ici de la femme du graveur Bénédict-Alphonse Nicolet (1743-1806), qui travailla à Paris pour la reine Marie-Antoinette.

2 Macabré.

végétal d'une importance souveraine aujourd'hui, puisqu'il supplée au bled. J'arrivay de bonne heure à Porrentruy.

Le site de cette petite ville m'a plu quoique dans un vallon étroit ; une petite rivière y serpente, fort poissonneuse et réservée pour la table du Prince. Elle est sur une colline dominée au nord par le château, ancien dans l'origine, mais réparé à diverses reprises, et surtout par un Prince de la Maison de Blarer au commencement du siècle passé¹. On se plaint volontiers dans cette ville de ce qu'on n'y voit pas germer un commerce et une industrie brillante, mais je les en féliciteray plutôt. Hors les arts utiles et le commerce de détail nécessaire, la plupart de ses habitans cultivent leurs terres. Il en résulte plus d'égalité dans les fortunes, l'absence du luxe ; et on ne l'observe pas dans le petit nombre de personnes importantes attachées à la Cour.

22. Le lendemain jour de foire et d'occupation pour tout le monde, je n'écrivis que le soir à M. de Roggenback, neveu du Prince et Grand Maréchal, pour lui demander ma présentation à Son Altesse.

Le 23 à 8 heures du matin un valet de chambre du Prince vint m'inviter à dîner en m'annonçant qu'un carrosse viendrait me chercher pour m'y introduire. M. de Roggenback se rendit chez moi à onze heures et nous montâmes ensemble au château. Je trouvay le Prince au jardin : il est grand de taille et effilé ; très honnête et cordial ; beaucoup de bonté et de simplicité dans le ton et le caractère. Nous passons à midi et demi à table, heure ordinaire de ce repas, annoncé par une couple de trompettes qui sonnent une marche dans la cour du château. Le Prince me fit l'honneur de me placer à sa droite ; je dûs la céder sans doute naturellement à M. de Neveu, chanoine d'Arlesheim, qui arriva le surlendemain, pour passer à sa gauche. Il y a d'ailleurs peu d'étrangers dans ce moment. A deux heures on se lève de table ; on cause après le café dans la salle voisine jusqu'à trois heures. Tout le monde se disperse alors, et le Prince se retire dans sa chambre. A cinq heures on se rend à l'assemblée qui se tient tour à tour chés quelques dames des premières de la Cour, c'est à dire femmes des principaux officiers ou conseillers. A 7 heures on se retire. Le Prince retourne chez lui : si le tems est beau, on se promène une demi heure. On se rend ensuite au château où l'on se met à table à huit heures. A 10 heures le Prince disparaît et l'on s'en va. Voilà la vie régulière que l'on mène dans cette Cour et dont on me paraît content. J'ay observé que la table était ordinairement le matin de 30 couverts, et le soir réduite à la moitié. En hyver elle est quelquefois de 80 couverts, parce que les étrangers y abondent plus. Rarement des bals, peu de concerts. Mais il est assés naturel que la Cour d'un Prince ecclésiastique se ressente de sa régularité : les mœurs, la simplicité et l'oéconomie dans un païs dont les

¹ Jacques-Christophe Blarer de Wartensee.

ressources sont bornées y gagnent également. Nulle part peut être un Souverain compte aussi peu chés lui, par sa bonté et le peu qu'il exige. Il aime à faire sa partie le soir et il se rend journellement à l'assemblée, s'il fait beau à pied et suivi d'un seul domestique à l'ordinaire.

Le Grand Maréchal m'offrit d'abord un logement au château, et le Prince eut la bonté de m'en parler lui même très obligeamment. J'y trouvay trop mon compte à tous égards pour balancer : d'ailleurs je m'approchay par là des archives, dont le Prince m'offrit de nouveau l'accès avec beaucoup de bonté, et après le dîner le Grand Maréchal m'y conduisit accompagné d'un conseiller qui devait m'aider si j'en avais besoin. Je m'y suis rendu pendant cinq jours assidument une couple d'heures de la matinée et quelques momens de l'après midy.

Elles sont renfermées dans une tour ronde de 35 pieds environ de diamètre, composée de trois étages tout également fermés de fortes voûtes dessus et dessous, fermées par des portes de fer. Elles paraissent être dans un très bon ordre et renferment les actes et papiers ou volumes de chaque département, les chartres anciennes que l'on conserve encor : mais tout prouve que la ville de Bâle doit avoir un trésor dont l'Evêché est privé, puisque les révolutions politiques ou religieuses de ce petit Etat ont contraint autrefois les Evêques d'abandonner la résidence de cette ville. Un archiviste y est à l'ordinaire quatre heures par jour pour le service des départemens ; il m'a paru instruit et connaissant son métier. Mais je parleray ailleurs de cette partie intéressante, souvent négligée, et qu'on appelle avec tant de raison dans cette petite Cour, *le fondement des affaires*.

On doit distinguer les grands offices de la Cour de ceux de l'Evêché. Ceux-ci sont héréditaires dans les familles et pourvus de fiefs qui y sont attachés. Ils sont au nombre de 6 possédés par les familles de Schœnau, d'Eptingen, de Bärenfels, de Rosberg, etc. Ceux de la Cour, révocables à volonté, sont

1. Le *Grand Maréchal*, M. de Roggenback, neveu du Prince, seul de sa famille d'ancienne Noblesse, originaire du Margraviat de Baden. Il avait été nommé par le feu Prince (de la Maison de Vangen) ¹ et il m'a compté que dans la vacance qui suivit sa mort, le Chapitre suivant l'usage se transportant à Porrentruy pour le gouvernement des affaires, il fut le complimenter et le chercher à Delémont ; qu'on le félicita à l'oreille (les chanoines) sur la nomination de son oncle, résolue pour éviter sans doute des brigues ou des recommandations ; parti pris dans l'instant de la mort de son prédécesseur. M. de Roggenback présente les étrangers, fait les honneurs de la table du Prince, est poli, actif et instruit. Il a eu la bonté de me faire voir ses preuves et sa généalogie en fort bon ordre et le fruit de son travail. Il a de la fortune, à

1 Frédéric de Wangen.

ce qu'il paraît ; il gouverne la maison du Prince et de plusieurs départemens, et il a une influence dans les affaires assez naturelle. Son oncle paraît l'aimer fort, et comme ce Prince indépendamment de tout ce qu'il exige pour sa personne et dont il est entretenu par l'Evêché en Souverain, a 12 mille livres pour sa cassette, c'est un moyen de faire des dons à son neveu. M. de Roggenback a fondé dans une situation fort agréable un jardin à l'anglaise, de bon goût et bien ordonné. Il a fourni aussi à Madame d'Andlau et à M. de Gléresse, chanoine d'Arlesheim, l'idée d'un établissement dans ce lieu cy qui a de la réputation.

2. Le *Grand Maître*, président et châtelain de la ville, M. le Baron de Schœnau, frère du Colonel mort depuis peu. Il a la réputation d'un homme droit et éclairé. Il a remplacé M. de Gléresse qui seul doit soutenir par ses enfants sa famille prête à s'éteindre à Fribourg. M. de Schœnau porte un nom dont la noblesse est connue. Il est décoré de l'ordre de Saint-Michel dont le Duc des Deux-Ponts est grand maître, et il m'a dit qu'il avait fait ses preuves pour le recevoir comme pour le grand Prieuré d'Allemagne. Cet ordre dégradé autrefois par les Electeurs de Cologne est ainsi aujourd'hui sur un pied respectable pour la Noblesse. Il m'a dit encore que les deux cornes qu'il portait dans le cimier de ses armes (cornes de buffle) servaient de souvenir de la mort d'un gentilhomme de sa Maison, décapité à Naples avec Conradin et le Marquis d'Antioche qu'il accompagnait. C'est sans doute une tradition justifiée. Madame de Schœnau est née de Kagueneck. M. de Schœnau est de divers départemens.

3. Le *Grand Ecuyer*. M. de Blarer, d'une famille qui a donné une couple de Princes à l'Evêché. Il m'a dit que plusieurs de ses filles étaient déjà chanoinesses. J'ay vû quelquefois en Suisse et en France tourner en ridicule cette attention scrupuleuse avec laquelle la Noblesse allemande évite toute mésalliance. C'est raisonner en gens peu réfléchis : c'est le cas du mot *Comment peut-on être Persan ?* d'un usage si habituel pour l'explication. Ainsi sans s'embarrasser d'une longue suite d'ayeux jusqu'au moyen âge, un carton qui contient des preuves jurées fait l'établissement d'une famille. Eh ! qu'est au prix de cela un mariage riche et très riche, dont le trésor peut s'épuiser dans une génération ? Dès qu'une famille est chapitrable une fois, elle a pour elle l'opinion et elle est connue dans tous les chapitres comme susceptible d'y entrer.

Le Grand Ecuyer a le soin des Ecuries, dont les chevaux montent à soixante environ. Approvisionnement, cochers, palefreniers, tout ce qui est de ce ressort dépend de lui. Il fait dresser les chevaux et les dresse lui même, étant Ecuyer. M. de Blarer est du païs de St Gall et né sujet de l'abbé chez lequel il a encor un château, ancien fief de sa famille qui en dépend. Il reconnaît les Blarer de Zurick comme ses parens : ils négocient aujourd'hui. Et cependant les Nobles si anciens de Landenberg qui sont établis dans cette ville comme bourgeois ne négocient

point : mais les vûes et les principes sont differens. Il me disait à propos de l'espoir de commerce et d'industrie qui absorbe tout successivement dans une ville comme Bâle qu'il y avait encore dans ce siècle un d'Eptinguen serrurier, reconnu pour être de cette Maison.

A propos de Bâle, M. de Schœnau qui a hérité, je ne me souviens pas à quel titre, par substitution je crois, les Nobles de Haguenback me contait qu'étant à Bâle, une personne de ce nom habitante de cette ville prétendait en être, et se disait parente en offrant la preuve à M. de Schœnau. Cela peut être ; mais ce trait sert à vérifier combien les grandes opinions sont au dessus des idées locales. Qu'on fréquente Bâle et qu'on se fût répandu à Genève il y a 50 ans, on y verrait et on y aurait vû le ridicule jetté sur la Noblesse pauvre et oisive au dire d'un négociant opulent qui se pavane de son or. Sondés le en particulier, flattés ses prétentions personnelles, développés les, il se fait une généalogie ; il pense que partout la grande opinion donne un rang et de l'avantage à la naissance : il veut en jouir. Voilà pourquoy depuis quelque tems on a vû les aristocrates de Genève retrouver une Noblesse que leurs Pères avaient oubliée, et ceux de Bâle y viendront, quand rassasiés d'argent ils penseront à d'autres jouissances.

4. Le *Grand Veneur*. M. le Baron de Ferette, d'une ancienne Maison, différente des Comtes de Ferrette, dont ils avaient peut être office et fief considérables. M. de Ferrette est homme de Cour et du Monde à ce qu'il m'a paru. Je ne l'ay vû qu'un moment : il est attaché à la Cour de l'Electeur de Mayence, où il passe six mois, et six mois à Porrentruy où il a maison pour son office. Il a épousé une nièce de cet Electeur, également parent de M. le Baron de Dallberg, Coadjuteur de l'Electeur : et il partait pour se rendre à la maison de plaisance de l'Electeur.

Voilà les principaux officiers de cette Cour qui ont pension suffisante et mangent régulièrement chés le Prince. J'observeray quant à l'office de Grand Veneur qu'il est à la tête de ce département à raison des forêts, et qu'il n'en décide pas seul.

Il paraît qu'on a dans cette Cour de l'activité, du zèle, et que les affaires s'y suivent avec régularité. Divers départements distincts se rassemblent souvent ; le Prince assiste quelquefois surtout à celui des Finances, ou au Conseil privé, c'est à dire où se traitent les affaires secrettes et étrangères. Dans ce tems de disette, le Prince faisait venir pour 500 Louis de bled afin de le maintenir à un certain prix.

Sa Maison est composée de 50 à 60 domestiques, *préposés dans l'intérieur, valets de chambre, valets de pied, cochers, palefreniers*, etc. Sous ses dévanciers tout cela était nourri au château, mais celui ci a fait distribuer à la plupart d'entr'eux une pension convenable en denrées et argent pour éviter le désordre de cette grande consommation dans les offices du château, en sorte qu'il n'y a pas beaucoup de gens

de service qui y soient nourris ; mais je doute qu'ils soient stricts à l'ordonnance. Et je crois qu'étant continuellement employés au château, ils trouvent bien le moyen d'y attraper leur subsistance. Prétendre qu'une Maison de Prince soit soumise à un ordre régulier, c'est là chose impossible ; on ne peut calculer que du plus au moins.

Les caves sont très belles et très vastes, bien meublées : il m'a paru qu'elles l'étaient mieux que celles de Heidelberg, et l'on va y faire une tonne qui le disputera à la célébrité de la *Tonne Palatine* dont tant de voyageurs ont parlé ; mais il restera toujours à celle-cy l'honneur d'avoir vû souvent des orgies auxquelles les Souverains du lieu prenaient part.

Il n'y a qu'une table, celle du Prince, où indépendamment des étrangers, les *conseillers* sont admis comme de raison avec les *grands officiers*, l'*official*, l'*aumônier*, le *médecin*, etc.

On observe avec plaisir dans cette petite Cour un trait qui tient à la bonté du Prince et à son attention pour tout le monde. Point de ces nuances entre la Noblesse pourvue de grands offices et les Conseillers non nobles ; on y voit une égalité honnête qui rend le commerce plus agréable et qui doit exister entre des personnes qui se voyent à tout moment et qui se servent de ressources mutuelles. Dans les assemblées tous les Conseillers peuvent s'y trouver s'ils le veulent.

On n'y voit de décorations étrangères que celles de l'Ordre de Saint Michel que porte M. de Schœnau et celle du Lion Palatin dont est décoré M. de Ferette. Le Prince a deux ou trois gentilshommes à titre d'offices que l'on y appelle Chambellans. Mais ils étaient absents. Cinq ou six pages dont un M. d'Andlau, et d'autres de noms fort communs, qui suivent le Prince dans certaines occasions : par exemple en l'accompagnant à la messe et en le servant à la tribune où il se place. Comme nous descendions de carrosse, ils soutenaient le Prince, se chargèrent de sa canne, de son chapeau, lui portèrent le coussin ou prie Dieu dont il avait besoin.

Il n'y a point comme on le croit de chanoines permanents à Porrentruy pour veiller aux affaires de l'Evêché. Le Prince est dispensateur de tout ; cependant le Chapitre peut avoir connaissance de l'état des affaires. Le Prince nomme décidément aux offices, quels qu'ils soient ; s'il y a une capitulation, comme on n'en peut douter, elle lui laisse le pouvoir souverain. Mais il ne pourrait jamais démembrer l'Evêché, ni faire je crois des dons de fiefs vacans qui seraient réunis *ipso facto*, et d'ailleurs ce Prince, par sa modération et la justice qu'on lui connaît, ne doit point inspirer de défiance ; peut-être sous son Prédécesseur, grand dépensier, pouvait-on trouver à redire. Il avait fait des dettes par son goût pour le faste, et pour la négociation du Traité avec la Cour de France. Elles étaient considérables ; mais celui-ci les a acquittées.

Rien ne paraît caractériser ici la Cour d'un Prince ecclésiastique, minutieusement dévot et austère. Je connais plusieurs personnes qui

sont instruites, qui se procurent de bons ouvrages : rien dans la Société, comme dans la conversation chés le Prince, n'annonce une façon de penser gênante et intolérante.

La Bibliothèque du Château a été réunie à celle du Collège cy devant aux Jésuites. Chaque année le Prince donne cinquante Louis pour son accroissement ; j'y ay vû marchander une belle édition de l'*Encyclopédie* de 1765, originale de Paris et toujours suivant moy la meilleure, en 33 volumes folio très bien reliés et à tranches dorées, pour 600 Livres de France. Le libraire Faure de Bèfort en voulait 1000 Livres. Le différend se partagea par la moitié sans doute. J'observay que ce libraire est assés bien pourvû de livres considérables et de vente à l'enchère qu'il se procure à Paris. Cette édition de l'*Encyclopédie* en est une.

J'ay accompagné le Prince à une représentation de comédie qui se donnait à ce Collège, par les jeunes gens ; usage admis par les Jésuites et bien nécessaire, surtout pour le langage assés vicieux dans ce quartier-là, comme dans toutes nos contrées de la Suisse romande où le patois contrarie et gâte ce qu'on apprend pour la langue dans les livres.

Ce Prince possède un assés grand païs, mais dont chaque district a une constitution différente. Le Païs d'*Ajo* ou de *Porrentruy* a la sienne, mais avec la *Montagne du Bois*, il est plus imposable, malgré quelques immunités, que l'*Arguel*. Ce païs-cy paye peu et seulement la dixme et quelques censes. *Bienne* est presque libre, et le Prince n'a qu'une espèce de protection pour tout droit de Souveraineté. *La Neuveville*, plus sujette, a cependant de grands droits et l'abbé de *Bellelay* les dixmes, ce qui prive le Souverain de droits utiles. Différens Baillifs gouvernent ces divers districts et sont assés bien payés. Ils sont à l'ordinaire tirés de la Noblesse attachée à l'Evêché. Mais en *Arguel* c'est un bourgeois de la *Neuveville* revêtu de ce poste, comme c'en est un encore pourvu de l'office de Châtelain à la *Neuveville* que les de *Gléresse*, originaires de ce canton-là et bourgeois de cette ville ont occupé assés longtems dans le 16e et 17e siècle. Plus anciennement je trouve des familles nobles de l'Evêché qui le possédaient. A *Bienne*, l'office de Maire doit appartenir je crois à un bourgeois de la ville.

Le Prince est Souverain de l'*Arguel*, de *Bienne* et de la *Neuveville*, et il n'y relève, pour me servir du langage usité parmi les Rois, que de Dieu et de son épée. Les autres districts qu'il possède le rendent vassal de l'Empire, ayant rang parmi ses Princes ; un Agent à Vienne et un à Ratisbonne, comme tel ; un à Wetzlar, un à Rome, un Ministre à Paris. Sa situation politique le rend dépendant de la France qui l'a secouru efficacement dans une révolte de ses sujets. ne pouvant l'être des Cantons avec qui il est allié, ni de l'Empire qui ne lui donnait que des paroles. Son traité d'alliance avec cette Couronne, son Régiment qui en était une des conditions, et sa position lui dictent, à ce qu'il paraît, un attachement naturel. La France lui doit protection pour ces motifs ; et sa dépendance naturelle de l'Empire ne contrarie pas ces

liaisons, puisque dans tous les cas il aurait toujours plus à craindre de la France que de l'Empire et de la Suisse même, qui l'a forcé de contracter cette alliance par ses délais à le recevoir dans son alliance.

Voilà quelques observations générales, telles que peut les faire un étranger qui passe et qui ne doit apercevoir que les superficies. Cependant, comme les sujets paraissent heureux et attachés à la domination de leur Prince, il faut en conclure qu'ils sont sagement gouvernés. On comprend qu'il y a là comme partout des parties faibles et des inconvénients, que les passions de Cour et d'intérêt, quoique moins excitées par le local et la nature des choses, y fermentent sans doute quelquefois : mais ce n'est qu'une longue résidence qui pourrait faire apercevoir les imperfections, et quelque apparentes qu'elles puissent être pour un étranger qui passe, il doit suspendre son jugement. C'est proprement à l'homme du lieu, instruit par une longue observation, mais dégagé de préjugé, de rivalité et d'intérêt personnel, à suivre et développer les ressorts qui meuvent les affaires et à apprécier leurs défauts ou leur perfection.

Je partis pour Lucelles le 28 au soir : situation bien sauvage ; car cette Abbaye est placée au fond d'un entonnoir entouré de bois. Si cette armée formidable de Moines répandue sur la surface de l'Empire, milice subsistante du Saint-Siège, a souvent excité des réclamations sur leurs richesses et leur inutilité, il faut être juste. Ils ont défriché presque partout des lieux qui seraient probablement inhabités aujourd'hui. Nous devons infiniment aux Bénédictins et aux Jésuites. Mais enfin il faut savoir rendre justice à qui de droit, et s'il faut restreindre ces Maisons religieuses pour les rendre utiles aux Etats, il serait utile peut-être d'avoir des azyles libres où des hommes puissent se recueillir, si la dévotion ou des infortunes les y poussent. Cette abbaye est de l'ordre des Bernardins, mais attachés scrupuleusement à la Règle de Saint Benoît. L'Eglise et tout ce lieu fut dévasté par les Suédois, et détruit par le feu. Cependant les murs de l'Eglise furent conservés. Beaucoup de bâtimens attestent le grand nombre de gens qu'il faut au service de cette Maison, puisqu'ils montent à près de 80 domestiques, artisans de toute espèce etc. Près de vingt chevaux pour son service ; étangs, forges, moulins. Mais pas de femmes dans l'enceinte de l'Abbaye. C'est une rigide particularité : les gens de service doivent en tenir dans les environs. L'Abbé est vieux, infirme et invisible ; mais il a un coadjuteur, et il en coûte 16 mille Livres données à la Cour de France dont cette Abbaye dépend pour pouvoir l'élire et n'avoir point d'Abbé commendataire, avec onze mille Livres d'impositions. Ainsi il lui en coûte 27 mille Livres pour avoir voulu être sous la domination de la France, il y a près d'un siècle, préférablement à celle de l'Evêché de Bâle qu'elle était libre de choisir. C'est son imposition actuelle.

Je trouvay le Coadjuteur à table avec 7 à 8 Religieux dans la salle abbatiale, ou des étrangers, et je pris part à leur souper : j'avais une

lettre de la Cour de Porrentruy. Je n'ay pû que me louer beaucoup de l'honnêteté et des prévenances de ces bons Religieux et de leur chef.

Les Comtes de Montfaucon ont été les fondateurs de cette Maison avec l'Evêque Bertulfe de Neuchâtel qui donna la place (*curtis*) où l'Abbaye est fondée. Un tableau que je crois du commencement du siècle passé et conservé dans cette Maison rappelle cette fondation suivant la tradition ou les connaissances que leurs titres et chartres leur donnaient. J'en donneray ici la description. Au haut la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus ; à sa droite Saint Benoît ayant à ses pieds un écu d'azur au lion d'or ; à sa gauche Saint Robert, un écusson à ses pieds de France à l'orle componée d'argent et de gueules, ce groupe suspendu sur des nuages ; au bas Saint Bernard tenant en l'air dans ses mains un plan du cloître en relief qu'il offre à la Sainte Vierge ; à gauche un chevalier armé de toutes pièces, le tablier rouge et long, l'épée pendante, la barbe longue, tête nue, ayant à ses pieds un écu parlant : 2 bars adossés d'or sur un champ de gueules, à un double trêcheur fleurdelisé d'or. Ce chevalier présente et tient également de ses deux mains l'édifice qui porte les caractères de *Luciscella*. Derrière lui et à la file sont deux chevaliers armés comme lui et aux mêmes écussons, tenant chacun une chartre à plusieurs sceaux, avec les mots : *littera foundationis*. Tous trois Seigneurs de Montfaucon. Je reviens à Saint Bernard qui présente l'édifice en relief à la droite. A la file derrière lui N. Bertulfe, Evêque de Bâle (de la Maison de Neuchâtel) avec un écu à ses pieds, de gueules à la bande d'argent (on l'a fait par erreur de la Maison de Neuchâtel en Bourgogne). Ce Prélat porte des gants rouges, le bâton pastoral, la mitre et les habits épiscopaux. Il tient une chartre scellée de plusieurs sceaux, où on lit aussi *littera foundationis*. Derrière l'Evêque est un chanoine de Bâle pour désigner sans doute l'Evêché, portant aussi cette lettre ou chartre. Inscription au bas : *Anno domini MCXXIV 25 martij, Calixto II Pontifice, Henrico V Caesare, fundatum est monasterium S^{tae} Mariae de Lucis Cella, sub regula S^{ti} Benedicti et instituto Cisterciensi ab Hugone Amedaeo et Richardo comitibus de Montisfalcone. Prima fundamenta a S^{to} Patre nostro Bernardo posita* (C'est l'opinion de ces Pères). *Fundus a Bertulfo episcopo, comite de Novocastro, et summo Basiliensi capitulo collatus ; primusque abbas Stephanus cum duodecim fratribus de Bellavalle accitus fuit.*

Le seul monument antique que l'on conserve dans l'Eglise est un tombeau que je crois du 14^e siècle, placé dans un des bas côtés près du chœur. Sur la tombe, au dessus de laquelle reposent les deux corps, sont deux écussons en grand relief, l'un d'un chevalier à 4 points équipollés à 5 autres. On les indique comme appartenant à un Seigneur de Moersberg (Morimont), château dans le voisinage, dont les armes portaient les points d'argent et de gueules. L'autre écu dont on ne distingue plus les figures est de sa femme de la Maison de Hazenbourg.

Une grande table repose sur cette tombe à la hauteur de 2 pieds, portant l'effigie d'un chevalier plus grand que nature, figure massive, armé de toutes pièces, et couché, ayant sur son casque le cimier de ses armes, les pieds appuyés sur un lion ; à sa gauche, on voit sa femme en habit de religieuse, vaste et couvert de plis, avec le voile et la guimpe de religieuse, reposant ses pieds sur un chien.

Dans un tableau que l'on conserve à Lucelles et où l'on a dessiné les armes des Bienfaiteurs de cette Maison, j'ay distingué celles de *Theobaldus baro ab Hazenburg* en 1226 : écu de sable à un écu dans l'autre d'argent à la bande de sable accompagnée d'un orle ou filet d'or à l'entour du petit écu intérieur. Mais elles pourraient bien être de l'invention du peintre, puisque dans les anciens sceaux les émaux n'étaient pas distingués.

M. le Coadjuteur de Lucelles, qui m'a paru instruit et que j'ay fort goûté, m'a parlé d'un Religieux de son Ordre appelé M. Moreau, curé de Saint-Apollinaire en Alsace, cure dépendante de sa Maison, frère du Lieutenant de Delémont, comme d'un homme fort instruit et qui a fait beaucoup de recherches sur la Noblesse de tous ces Cantons. Il a un beau recueil d'actes et de nottices sur cet objet : j'espère de pouvoir en tirer parti ; il m'en a donné l'adresse. J'observeray en passant que la Maison de Lucelles possède 14 cures auxquelles elle envoie des moines pour les desservir. Ce sont des oeconomes qui en soignent les biens et en rendent compte, n'en soustraisant que leur entretien.

J'ay pris plusieurs biais, et à diverses reprises, pour pouvoir consulter les archives de cette Maison. Les nottices que j'avais sur les titres qu'elle devait avoir m'y ont fait revenir souvent. Toujours le Coadjuteur m'a répondu qu'il désirerait fort de me satisfaire, mais qu'ils n'avaient rien ; que divers incendies et les ravages des Suédois les avaient privés de la majeure partie de leurs actes ; que la négligence y avait encore ajouté ; qu'à la suite d'un de ces désastres, on avait jeté les papiers de leurs archives au-dessus de la forge du maréchal ; que celui-ci et d'autres y puisaient à leur gré ; que Schœpflin¹ avait cité des chartres dont il serait facile de prouver les erreurs ; que l'abbé Grandidier² était mort chez eux, mais qu'il n'avait pas surement fouillé dans leurs archives comme on le voulait ; qu'il avait plus ou point fait usage de leurs titres ; que son ouvrage exigeait d'être lû avec précaution ; qu'on pouvait y relèver beaucoup d'erreurs. Il a bien fallu l'en croire sur sa parole. Mais je tenteray quelques questions dans la suite et par écrit, peut-être par le Frère ou Père Moreau, s'il est d'humeur à entretenir

1 Jean-Daniel Schœpflin, 1694-1771, historien d'origine badoise, auteur en particulier de l'*Alsatia illustrata* et de l'*Alsatia diplomatica*.

2 Philippe-André Grandidier, 1752-1787, archiviste de l'évêché de Strasbourg, a laissé une *Histoire de la Province d'Alsace*, restée inachevée. Schœpflin et Grandidier furent, comme Chambrier lui-même, des correspondants du général de Zurlauben.

une correspondance. Il faut toujours plus se persuader de la vérité de cette maxime que le tems peut seul faire surmonter ces difficultés hérissées de pointes et d'embarras.

Le 30 je partis de Lucelles ; à 1 lieue de là je vis les restes du château de Hazembourg ou d'Azuel, sur un monticule, dans un lieu sauvage, et au pied le village. Il paraît que ce château était vaste, et l'on sait que ses Seigneurs étaient puissans et considérables dans cette contrée. Au reste, il paraît que chaque village y avait son château ou des Nobles qui en prenaient le nom : l'Evêché a tout réuni dès lors.

J'arrivai à Bellelay à 2 heures, c'est à dire longtems après la réfection des Religieux : mais on ne les prend jamais sans verd. L'Abbé et le Monastère, comme à Lucelles, ne sont pris à l'ordinaire que de l'ordre commun. Je ne sache pas que quelques Nobles s'y soient fait recevoir. Celui de Bellelay est homme de mérite ; beaucoup de simplicité et de modestie, et le ton en général de cette Maison est fort réglé. La concorde paraît y régner, et le pensionnat d'éducation qui a du succès doit y exciter les Prémontrés à s'instruire et à acquérir les talens et les connaissances nécessaires à les faire fleurir. Environ 40 jeunes gens, dont quelques jeunes gentilshommes de la Normandie et d'autres Provinces, y sont pensionnaires sous l'inspection de quelques Pères. Trois seuls maîtres étrangers, d'armes, de danse et de dessin y sont nécessaires. Les autres sciences sont enseignées par les Pères de la Maison. Pour le coup, j'ay eu là le chartrier ouvert. J'ay feuilleté son inventaire mal rédigé, mais qui existe complet. Mêmes accidens et mêmes ravages : les incendies et la négligence ont occasionné de grandes pertes. ... La Bibliothèque de ces Pères est dans un vaisseau un peu petit, mais d'une forme agréable et bien éclairée. On s'aperçoit que le Pensionnat d'éducation y fait germer le désir de s'instruire, et qu'on ne s'en tiendra pas toujours aux livres ascétiques, aux *Sommes théologiques*, aux *Pères de l'Eglise* et à la nuée formidable des *Commentateurs*, comme à Lucelles.

Cette Maison n'a que 3 cures, où elle envoie des Pères du Couvent. D'ailleurs elle est fort riche, a le droit de collature à Tavannes et à la Neuveville, comme ayant le droit de dixme ; ce qui surtout icy lui vaut une bonne récolte en vin. L'église est neuve et composée d'une seule nef ; elle est d'une assés bonne ordonnance, sauf les ornemens qui dans toutes ces contrées-cy, excepté à Soleurre, sont d'un assés mauvais goût. Ses jardins sont vastes, et sa situation moins désagréable que celle de Lucelles. En général on comprend qu'on doit être constamment occupé à bâtir dans ces monastères où l'on compte jusqu'à 80 domestiques de service ou artisans à leurs gages. M. l'Abbé de Bellelay m'a dit que M. le Ministre de Tavannes¹ était grand chercheur de

1 Théophile-Remy Frêne, 1727-1804, pasteur à Tavannes, de 1763 à sa mort ; auteur d'un *Journal* manuscrit souvent cité.

titres sur la Noblesse de cette contrée et que c'était à lui qu'il s'était adressé pour avoir des nottices sur la Maison de ce nom pour répondre aux désirs de la Maison de Saulx Tavannes.

Je partis le 2 juillet au soir et je couchay à Bienne, d'où je me rendis le lendemain à ma Campagne (à Cornaux) pour dîner. *Odi profanum vulgus et arceo*. C'est dans une retraite tranquille que l'on sent cet autre mot si vray du même Poète : *Beati qui procul negotiis ut prisca gens mortalium* etc. Mais on se replonge bientôt dans l'agitation. Car cet inépuisable besoin de la vanité domine impérieusement tout ce qui existe...

